



CABINET DU PREFET
SERVICE DU CABINET
Bureau des Interventions et de la Synthèse
Tranquillité publique
Affaire suivie par : AC
Mail : pp-cabinet-sdc-bis-tp@interieur.gouv.fr

Nos réf. : cab 20-005696

Vos réf. : Vos courriers des 11 juin et 2 juillet 2020

Madame Rachida DATI
Ancienne Ministre
Ancienne Députée Européenne
Maire du 7^{ème} arrondissement
116 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 24 AOÛT 2020

Madame la Ministre,

Vous avez appelé l'attention du préfet de police sur la physionomie dégradée du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides, dans le 7^{ème} arrondissement, depuis la fin de la période de confinement. Vous signalez en particulier des rassemblements de milliers de personnes à l'origine d'incivilités, de nuisances sonores ainsi que des violences à l'encontre des forces de l'ordre les 21 et 27 juin 2020. Vous sollicitez donc une surveillance renforcée de ces deux sites.

S'agissant du secteur du Champ de Mars et de la place Jacques Rueff, afin de remédier aux regroupements de personnes sur les pelouses, une importante mobilisation des effectifs de police locaux a eu lieu avec le renfort des compagnies d'intervention de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) ou de la brigade anti-criminalité (BAC) de nuit de Paris. Lors de leurs opérations, plusieurs personnes ont été interpellées pour conduites sous l'emprise de produits stupéfiants, conduite sous l'empire d'un état alcoolique, outrage et menace de mort sur personne dépositaire de l'autorité publique. Par ailleurs, la place précitée fait l'objet d'une interdiction de stationnement. 265 procès-verbaux ont été dressés pour ce motif, 4 pour tapage, 2 pour vitesse excessive et 2 pour non maîtrise de véhicule.

L'engagement important d'effectifs a conduit à une sensible amélioration de la situation dont ont témoigné plusieurs riverains.

L'esplanade des Invalides a, quant à elle, connu depuis la fin du confinement des rassemblements importants de parisiens. Là également, de nombreuses opérations sont menées par les effectifs de police locaux, appuyés par des forces supplétives, avec pour double objectif de faire respecter les mesures sanitaires et l'interdiction de la consommation d'alcool. A ce dernier titre, près d'une soixantaine de procès-verbaux ont été établis. En outre, six infractions pour tapage ont été relevées et il a été procédé aux saisies de 3 enceintes portatives.

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Depuis le 11 mai dernier, l'action des fonctionnaires de police a permis d'interpeller 36 auteurs de délits. Des procédures pour organisation de rassemblement non déclaré ont été ouvertes par le parquet de Paris afin d'identifier les auteurs.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement -

Le Préfet de Police
Pour le Préfet de Police
Le Préfet Directeur du Cabinet



David CLAVIERE